



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 JUNI 2020
A 20h00**

Canton de St André de l'Eure

L'an deux mil vingt, le vendredi vingt-six juin à vingt heures zéro minute, vu la crise sanitaire actuelle provoquée par le corona virus et les exigences qui en découlent, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à huit clos, dans la salle des associations, place Henri IV, 27730 EPIEDS, sous la présidence Madame Ketty REVEL, Maire.

Présents: Ketty REVEL, Christian REVEL, Richard BUHAN, Michael GEERAERT-HABERT, Marise HELLARD, Franck ISABELLE, Bertrand PILET, Laurent TOUCHE, Isabelle TOUZEAU

Absence(s) excusée(s) : Philippe GIMONET, Pierre GIMONET

Pouvoir(s) : Philippe GIMONET donne pouvoir à Christian REVEL, Pierre GIMONET donne pouvoir à Laurent TOUCHE

Secrétaire de séance: Richard BUHAN

Convocation/affichage : 16/06/2020

ORDRE DU JOUR

- ✓ Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- ✓ Délibération : Vote du Budget Primitif 2020
- ✓ Délibération : Désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs
- ✓ Délibération : Location bois
- ✓ Délibération : Délégués des commissions communales
- ✓ Délibération : Demande de fonds de concours cadenas Friche
- ✓ Questions diverses

DELIBERATION 21-2020 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la taxe d'habitation va stagner cette année et n'apparaîtra plus en 2021. Elle sera compensée mais les modalités ne sont pas encore connues. Madame le Maire propose d'augmenter légèrement les taux des taxes foncières bâti et non bâti afin de niveler progressivement la commune aux taux de la commune de LA COUTURE-BOUSSEY.

	Taxe habitation 2018	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
anciens taux	8.59	13.52	31.66
2020 nouveaux taux		13.98	32.74

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la délibération portant taux d'imposition des taxes directes locales 2020.

DELIBERATION 22-2020 : BUDGET PRIMITIF 2020

Madame le Maire fait lecture de la délibération concernant l'affectation des résultats 2019 et reprend les projets d'investissements envisagés par la commune durant l'année 2020. Elle mentionne également les dépenses faites sur l'exercice 2019. Madame le Maire présente une proposition de budget primitif pour l'exercice 2020 de manière exhaustive, en section fonctionnement et en section d'investissement, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et article par article.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHP 011	66 770.00	CHP 002	203 511.25
CHP 012	39 110.000	CHP 70	1 653.00
CHP 014	17 091.00	CHP 73	108 877.00
CHP 022	2 000.00	CHP 74	56 260.00
CHP 023	44 765.00	CHP 75	6 000.00
CHP 042	5 920.00	CHP 76	0.20
CHP 65	72 969.00		
CHP 66	510.00		
CHP 67	127 166.45		
total	376 301.45	total	376 301.45

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHP 001	30 728.09	CHP 021	44 765.00
CHP 020	1 100.00	CHP 040	5 920.00
CHP 16	7 261.00	CHP 10	44 347.09
CHP 20	4 000.00	CHP 13	33 941.00
CHP 204	41 500.00		
CHP 21	44 384.00		
total	128 973.09	Total	128 973.09

Madame le Maire appelle aux votes chapitre par chapitre.

Le conseil municipal, après avoir entendu et délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la délibération portant budget primitif 2020 tel qu'il est présent ci-dessus.

DELIBERATION 23-2020 : DESIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire informe que la Direction Générale des Finances Publiques demande le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020. Elle rappelle que cette commission a pour rôle de donner chaque année un avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale et qu'elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation. Madame le Maire informe que la désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional ou départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du nouveau conseil municipal et qu'elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposé par délibération du conseil municipal. Cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants. Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal d'établir une liste de 24 noms. L'ensemble des conseillers municipaux discute des éventuelles candidatures et établit la liste suivante :

Commissaires titulaires :

- 1- Ketty TINEL épouse REVEL
- 2- Franck ISABELLE
- 3- Isabelle MONTEIL épouse TOUZEAU
- 4- Michaël GEERAERT-HABERT
- 5- Audrey FRANCHET
- 6- Coralie BLONDET
- 7- Martine GONDELL épouse JOUBIER
- 8- Ghislaine LE MANACH épouse BIDAULT
- 9- Estelle CARLA

10- Cindy GARREAU
11- Madeleine LEROUS épouse LEDRAN
12- Gwendoline JEOFFRION

Commissaires suppléants

1- Kévin MICHEL
2-Catherine MASSON
3- Joël BLOT
4- Marise ROUSSELIN
5- Christian REVEL
6- Richard BUHAN
7- Isabelle LUYE
8- Daniel CORNAY
9- Stéphanie ANDRE épouse GUERIN
10- Pascal BANCE
11- Cécile JOUVEL épouse TOUCHE
12- Annie LENFANT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération portant établissement de la liste des 24 noms pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs telle qu'elle est présentée ci-dessus.

DELIBERATION 24-2020 : LOCATION DE BOIS

Madame le Maire a contacté un notaire, la Chambre d'Agriculture, les Eaux et Forêt ainsi que l'Association des Apiculteurs de l'Eure pour avoir des informations suffisantes pour établir un bail de location. Elle rappelle que cette demande de location est faite par un apiculteur afin d'y déposer des ruches. Aucun des interlocuteurs n'a pu la renseigner. Elle demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir reporter la délibération portant location de bois. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le report de la délibération portant location de bois.

DELIBERATION 25-2020 : DELEGUES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire informe qu'il existe les commissions communales suivantes :

- friches, chemins communaux et bâtiments
- Urbanisme
- Fêtes et cérémonies
- Communication et petit journal
- Cimetière

Elle demande aux personnes qui souhaitent faire partie de commissions de se faire connaître. Elle souligne l'importance de l'implication des délégués dans les commissions pour les 6 années à venir, notamment pour la commission cimetière.

Franck ISABELLE, Bertrand PILET, Michaël GEERAERT-HABERT et Christian REVEL se présentent à la commission communale « friches, chemins communaux et bâtiments »

Philippe GIMONET et Franck ISABELLE se présentent comme délégués à l'Urbanisme.

Isabelle TOUZEAU et Laurent TOUCHE se présentent comme délégués à la commission « Fêtes et cérémonies ».

Marise HELLARD et Richard BUHAN souhaitent être délégués à la commission « Communication et petit journal »

Richard BUHAN, Laurent TOUCHE et Pierre GIMONET se présentent à la commission « Cimetière ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération portant nomination des délégués aux commissions communales avec la répartition telle qu'elle est mentionnée ci-dessus.

DELIBERATION 26-2020 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CADENAS FRICHE

Madame le Maire rappelle que la commune a été confrontée la semaine dernière à l'arrivée de caravanes mobiles sur le domaine de la friche. Les barrières qui ne possèdent pas de fermeture ont été ouvertes par des personnes pour faire rentrer des véhicules et des résidences mobiles. Afin d'éviter que cette intrusion se renouvelle mais aussi pour éviter toute entrée non autorisée sur le domaine de la friche, Madame le Maire propose de fermer les accès grâce à des cadenas. La commune a dû acheter en urgence 4 cadenas facturés à 88.96 euros HT / 106.75 euros TTC. Un devis a été réalisé pour l'acquisition de 15 autres cadenas, il s'élève à la somme de 587.52 euros HT / 705.02 euros TTC. Le coût de l'achat des 19 cadenas s'élève donc à 676.48 euros HT. Madame le Maire propose de réaliser une demande de fonds de concours auprès d'Evreux Portes de Normandie. Elle appelle aux votes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les décisions suivantes :

APPROUVE le projet de sécurisation de la friche,
APPROUVE le règlement de la facture n°429915 de SETIN Evreux
ACCEPTTE le devis de l'entreprise SETIN présenté ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer un éventuel autre devis d'entreprise moins chère.
SOLLICITE une demande de fonds de concours auprès de l'agglomération d'Evreux EPN,
APPROUVE le plan de financement présenté,
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au projet,
ACCEPTTE de ne pas commencer l'exécution du projet avant que les dossiers de subvention ne soient déclarés complets par EPN.

QUESTIONS DIVERSES

Gens du voyage : Dernièrement des résidences mobiles et des véhicules sont arrivés sur la friche. Les portes ont été ouverte par les gens du voyage et les caravanes se sont installées le dimanche 14 juin 2020. Madame le Maire informe qu'un arrêté a été pris pour interdire les stationnements de résidences mobiles sur la commune et orienter les personnes vers une aire de stationnement à Guichainville. Elle informe également que face à cet événement la police municipale a réalisé un rapport d'intervention et que madame le Maire a demandé à EPN de faire intervenir un huissier afin de libérer la friche de l'occupation des véhicules et des résidences. Le coût de cette intervention est de 800 euros avec une part communale de 400 euros. EPN prenant en charge 50% des frais. L'huissier est venu le jeudi 18 juin à 11h00 et les gens du voyage sont partis le dimanche 21 juin.

Point sur les travaux rue du 8 mai : EPN service voirie est venu le jeudi 25 juin présenter le projet d'aménagement de la rue du 8 mai 1945. A ce jour tous les conseillers du conseil municipal sont informés du projet qu'ils acceptent. La commission « Friches, chemins et bâtiments » se réunira pour contacter les riverains afin de leur proposer l'aménagement de leur entrée.

Repas des anciens planifié au dimanche 8 novembre 2020. Le lieu vous sera communiqué ultérieurement.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé et qu'il n'y a pas d'autre question, la séance du conseil municipal se termine à 24h00.

Le secrétaire de séance,

Richard BUHAN

Le Maire,

Ketty REVEL